

Conditions Spécifiques TV payante d'Orange

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement des offres formules Plus, des conditions générales d'abonnement des offres Net Plus, des conditions spécifiques Les Optimales Orange, ou des Conditions Spécifiques TV ou Conditions Générales d'Utilisation de la TV pour les Pros, des conditions spécifiques d'abonnement à une option net et unik ou net et mobile, selon l'offre d'accès souscrite par le Client.

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le client (ci-après « le Client ») souscrit aux bouquets de chaînes payants (ci-après « les Offres »), objets des présentes et les fiches tarifaires jointes en annexe font partie intégrante des présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES

2.1 Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit les Offres), les Offres pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé. Le contenu des Offres, leurs dates et les conditions de disponibilités sont décrits dans la fiche tarifaire jointe en Annexe. Il est expressément convenu que la desserte par satellite de la TV d'Orange est réservée aux clients dont la ligne ne permet pas de recevoir la TV directement par ADSL.

2.2 Les Offres sont réservées aux Clients ayant activé la TV d'Orange (hors TV par Ma Ligne) dans le cadre des formules Plus, des offres Net Plus, les Optimales Orange, les options net et mobile, les options net et unik, et pour les pro dans le cadre des offres Internet Pro, Internet et Téléphone Pro et Optimales Internet Téléphone Pro à des fins strictement personnelles et privées. A titre dérogatoire, il est convenu d'autoriser la diffusion de la seule offre Orange Sport par les clients exclusivement Pros dans les conditions et selon les caractéristiques strictement définies ci-après :

- a) Collectivités (chambres d'hôtels, hôpitaux, cliniques, cellules pénitentiaires, lieux de réunion des membres des collectivités (pompiers, gendarmerie, armée), bureaux des organismes institutionnels (CSA, Assemblée nationale et ministères), les bureaux des Fédérations sportives, bureaux des agences de publicité, de société de presse, de cinéma, de radio et de Télévision,
- b) dans les Bars (cafés, bars, restaurants).

L'exploitant de l'établissement au sein duquel Orange Sport sera diffusée s'interdit toute exploitation commerciale de la diffusion. Il ne devra percevoir aucune rémunération de quelque nature que ce soit à ce titre.

2.3 Le Client devra par ailleurs disposer d'un décodeur spécifique et compatible. Dans l'hypothèse où le Client n'en dispose pas à la souscription d'une Offre, il sera procédé à un échange préalablement à sa souscription.

2.4 Le Client peut cumuler plusieurs Offres.

2.5 En cas de souscription de l'option multi-écran TV et d'une Offre, le Client bénéficie de l'Offre automatiquement sur son autre poste TV sans coût supplémentaire.

2.6 Pour avoir accès aux Offres proposées en Haute Définition (ci-après « HD »), le Client doit être titulaire d'une offre ou option d'accès incluant la fonctionnalité HD, disposer d'un décodeur spécifique et compatible et d'un poste de télévision compatible HD.



ARTICLE 3. PROGRAMMATION

3.1 Le Client prend note que la diffusion des chaînes est conditionnée à l'accord de ces dernières et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

3.2 Dans ce cadre, les chaînes TV peuvent être diffusées via telle technologie et ne pas l'être sur une autre. Ainsi selon la technologie utilisée par le Client pour réceptionner la TV d'Orange, certaines chaînes peuvent ne pas être proposées.

3.3 France Télécom attire de surcroît l'attention du Client sur la vigilance qu'il doit apporter sur le visionnage par des mineurs des programmes TV.

Conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) du 15 décembre 2004 encadrant la diffusion des programmes de télévision dits de catégorie V comprenant les œuvres cinématographiques interdits aux mineurs de moins de 18 ans et les programmes pornographiques ou de très grande violence, un système de double verrouillage est automatiquement mis en place dans le cadre du service de TV numérique et non désactivable. Pour accéder aux programmes de catégorie V, le client doit utiliser un code personnel d'accès spécifiquement dédié à cet usage. La création de ce code est obligatoire même lorsque le Client n'envisage pas de visionner de tels programmes. Le Client doit préserver la confidentialité de ce code personnel.

France Télécom rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du Code Pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé, France Télécom porte à la connaissance du Client le message suivant : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.

3.4 France Télécom peut être amenée à modifier sans préavis tout ou partie des programmes annoncés afin de respecter les prescriptions du CSA.

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Installation par le client du Décodeur

Dans l'hypothèse où le Client doit procéder à l'installation du décodeur préalablement à l'accès à l'Offre, il doit se conformer au processus détaillé dans le guide d'utilisation du décodeur TV.

4.2 Mise en service

La mise en service est effective dans un délai maximum de quatre-vingt-seize (96) heures. Ce délai de mise en service est valable dans l'hypothèse où le Client dispose de la TV d'Orange au moment de la souscription d'une des Offres et à compter de la date de disponibilité de l'Offre souscrite.

France Télécom est fondée à facturer l'Offre à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. ASSISTANCE

En cas de difficultés liées à l'installation et à l'utilisation du décodeur suite à l'échange, le Client peut contacter le service d'assistance téléphonique à l'installation, au numéro et aux horaires indiqués dans le guide d'utilisation du décodeur TV.

Dans les autres hypothèses, le Service Client compétent est celui que le Client contacte pour toute question relative à la TV d'Orange et décrit dans le contrat dont dépendent les présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 6. DURÉE - RÉSILIATION

Selon l'Offre souscrite, soit le contrat est conclu pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à 3 jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours soit il est conclu pour une durée indéterminée avec une période initiale de douze (12) mois au jour de la souscription ou si la date de souscription est antérieure à la date de mise à disposition à compter de cette dernière.

En cas de résiliation par le Client au cours de la période initiale d'Abonnement, il reste redevable des mensualités restant dues jusqu'à la date d'échéance de sa période initiale d'abonnement.

Le Client peut résilier l'Offre de plein droit en se connectant sur le site <http://maboutique-internet.orange.fr>, sur simple appel au 700 pour les clients des offres net et mobile ou net et unik,. La demande de résiliation prend effet à la fin du mois calendaire en cours, le client est facturé et reçoit ses chaînes jusqu'à cette date. Dans le cas d'une offre avec engagement de 12 mois, la résiliation n'est possible que par appel au service client (sauf conditions de résiliation spécifiques précisées dans le cadre d'une promotion particulière).

Le Client prend note que dans l'hypothèse où le contrat par lequel il dispose de l'accès à la TV numérique Orange se trouvait suspendu ou résilié et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées. Dans ce cadre, en cas de résiliation du contrat précité pendant sa période initiale pour motif légitime, les présentes Conditions Spécifiques seraient résiliées dans les mêmes conditions sans facturation des mensualités restant dues.

Ces Conditions Spécifiques de la TV payante prévalent sur toute version antérieurement datée.

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif des Offres est précisé dans la fiche tarifaire jointe en annexe.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom n'est pas responsable sous quelque forme et de quelque manière que ce soit du contenu des programmes des chaînes composant les Offres ainsi que de l'usage que le Client en fait.

8.2 Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion du visionnage qui pourrait être fait par un mineur des programmes.

Le Client est seul responsable de son usage de l'Offre et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance, le Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client peut exercer ce droit par courrier en l'adressant à :

**Orange TV payante
TSA 10018
59878 LILLE CEDEX 9**

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le Service via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation.

Annexe Tarifaire TV Payante d'Orange

Tarifs en vigueur du 25 novembre 2010 au 31 janvier 2011

Pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par ADSL

Offre de TV payante	Prix TTC ⁽¹⁾ par mois	Chaînes ⁽²⁾
Orange cinéma séries	12 € Engagement de 12 mois Promotion du 25/11/2010 au 31/01/2011 : 1 €/mois pendant 3 mois dont le mois en cours, liberté de mettre fin à l'option pendant les 3 premiers mois dont le mois en cours, puis 12 €/mois ⁽³⁾	Orange cinemax, Orange cinehappy, Orange cinechoc, Orange cinenovo, Orange cinegeants ainsi qu'un accès illimité à l'essentiel des programmes à la demande
Orange sport	6 € Engagement de 12 mois Promotion du 25/11/2010 au 31/01/2011 : 1 €/mois pendant 3 mois dont le mois en cours, liberté de mettre fin à l'option pendant les 3 premiers mois dont le mois en cours, puis 6 €/mois ⁽³⁾	Orange sport ainsi qu'un accès illimité à un catalogue de programmes à la demande
bouquet thématique	9,90 € A compter du 01/02/2011 le bouquet thématique évolue et sera au tarif de 10 €/mois	RTL9, AB1, Mangas, Escales, Toute l'Histoire, Chasse et Pêche, Encyclopedia, Animaux, Sport+, Motors TV, Jimmy, MCM, ESPN Classic, Game one, Boomerang, Yacht and sail, Stylia, The Karaoke Channel, Paris Première, Teva, E !, Entertainment
bouquet ciné	9,90 €	Action, Ciné FX, Ciné Polar, Cinecinema Club, Cinécinema Classic, Cinecinema Star, TCM
bouquet jeunesse	6,00 €	Piwi, Teletoon, BabyTV, Footschool TV, Kids Co, Boing, ainsi qu'un accès illimité à un catalogue de programmes jeunesse à la demande
bouquet musique	5,00 €	M6 Music Hits, M6 Music Club, M6 Music Black, MCM Top, MCM Pop, Trace Tropical, Nat Geo Music, I-concerts, ainsi qu'un accès illimité à un catalogue de programmes à la demande : clips, documentaires, concerts et playlists
bouquet sport	10,00 €	Orange Sport, Sport+, ESPN Classic, Motors TV, OM TV max, OL TV max et Girondins TV max, Yacht & sail, Ma chaîne Sport, Ma chaîne Sport extrême, Golf Channel,
OM TV max	3,90 €	OM TV et les Vidéos à la demande du club
OL TV max	3,90 €	OL TV et les Vidéos à la demande du club
Girondins TV max	3,90 €	Girondins TV et les Vidéos à la demande du club
bouquet chinois	6,90 €	CCTV 4, Phoenix CNE, CCTV Divertissement, Hunan Satellite TV, China Movie, Beijing TV, Dragon TV, Guangdong Southern TV
bouquet arabe	4,90 €	MBC, IQRAA, Bareem, LBCE, Al Jazeera Children, Rotana Clip, Rotana Moussica, Rotana Tarab, Rotana Khaleejiah, Rotana Cinéma, Rotana Zaman
bouquet lusophone	3,90 €	TV Record, SIC International, Kids Co
bouquet italien	4,90 €	Rai Uno, Rai Due, Rai Tre, Rai Edu 1, Rai Edu 2, Rai 24 news, Mediaset
bouquet anglophone	4,90 €	Travel Channel, Boomerang, TCM, ESPN classic, Fox News, Kids co, BBC prime, E! Entertainment, Style
bouquet berbère	6,00 €	Berbère Télévision, Berbère Musique, Berbère Jeunesse
bouquet polonais	4,90 €	TVN International, TVP Kultura, TVP Historia, TVP Info
bouquet africain	6,90 €	RTS, 2STV, ORTM, RTI, RTV, RTB, Télé Congo, ORTB, RTG1
bouquet allemand	8,90 €	ARD, ZDF, Kinderkanal, SWR, N-tv, RTL Television, Sat 1
bouquet adulte ⁽⁴⁾	8,90 €	XXL, Dorcel TV, Private Spice
bouquet turc	21,90 €	LigTV, TurkMax, ShowTurk, IzTV, SkyTurk, PowerTurk
Pink X ⁽⁴⁾	8,90 €	Pink X
Penthouse HD	10,00 €	Penthouse HD1, Penthouse HD2
Télé Melody	4,50 €	Télé Melody

⁽¹⁾ Prix TTC valables en France métropolitaine au 25/11/2010 hors coûts liés à la TV des offres Orange.

⁽²⁾ Chaînes TV disponibles au 25/11/2010 sous réserve de l'accord des chaînes et du Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel (CSA).

⁽³⁾ Possibilité de résilier librement l'option sur son espace client sur orange.fr au plus tard le dernier jour de la promotion, minuit.

⁽⁴⁾ Réservé aux adultes - code adulte nécessaire. Orange rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du Code Pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).

Pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite

Offre	Prix TTC ⁽¹⁾ par mois	Contenu ⁽²⁾
Orange cinéma séries	12 € Engagement de 12 mois Promotion du 25/11/2010 au 31/01/2011 : 1 €/mois pendant 3 mois dont le mois en cours, liberté de mettre fin à l'option pendant les 3 premiers mois dont le mois en cours, puis 12 €/mois ⁽³⁾	Orange cinemax, Orange cinehappy, Orange cinechoc, Orange cinenovo, Orange cinegeants ainsi qu'un accès illimité à l'essentiel des programmes à la demande jusqu'à 30 jours après leur 1 ^{ère} diffusion
Orange sport	6 € Engagement de 12 mois Promotion du 25/11/2010 au 31/01/2011 : 1 €/mois pendant 3 mois dont le mois en cours, liberté de mettre fin à l'option pendant les 3 premiers mois dont le mois en cours, puis 6 €/mois ⁽³⁾	Orange sport ainsi qu'un accès illimité à un catalogue de programmes à la demande
bouquet thématique	9,90 € A compter du 01/02/2011 le bouquet thématique évolue et sera au tarif de 10 €/mois	RTL9, AB1, Mangas, Boomerang, Game One, Escales, Encyclopedia, Animaux, Toute l'Histoire, Chasse et Pêche, Chaînes supplémentaires avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : E !, Jimmy, Sport+, Motors TV, Yacht and Sail, ESPN Classic, Stylia, MCM Chaînes supplémentaires avec une antenne satellite orientée vers le satellite HB : E !, Jimmy, Sport+, Motors TV, Odysée, Stylia, MCM, Golf Channel
bouquet ciné	9,90 €	Action, Ciné FX, Ciné Polar Chaînes supplémentaires avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : Cinecinema Club, Cinecinema Classic, Cinecinema Star, TCM
bouquet jeunesse	6,00 €	Piwi, Teletoon, Kids Co, Boing
bouquet sport (sur ASTRA et HB)	10,00 €	Chaînes accessibles avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : Orange Sport, Sport+, ESPN Classic, Motors TV, Yacht and sail, OM TV max, OL TV max et Girondins TV max, Ma chaîne Sport Chaînes accessibles avec une antenne satellite orientée vers le satellite HB : Orange Sport, Sport+, Motors TV, Ma chaîne Sport, Golf Channel
bouquet adulte ⁽⁴⁾	8,90 €	XXL, Dorcel TV Chaîne supplémentaire avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : Private Spice
Pink X ⁽⁴⁾ (sur ASTRA uniquement)	8,90 €	Chaîne accessible avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : Pink X
Télé Melody (sur ASTRA uniquement)	4,50 €	Chaîne accessible avec une antenne satellite orientée vers le satellite Astra : Télé Melody

⁽¹⁾ Prix TTC valables en France métropolitaine au 25/11/2010 hors coûts liés à la TV des offres Orange.

⁽²⁾ Chaînes TV disponibles au 25/11/2010 sous réserve de l'accord des chaînes et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

⁽³⁾ Possibilité de résilier librement l'option sur son espace client sur orange.fr au plus tard le dernier jour de la promotion, minuit.

⁽⁴⁾ Réservé aux adultes - code adulte nécessaire. Orange rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du Code Pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).